



République du Bénin

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

**17<sup>ème</sup> CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION CADRE  
DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
ET 7<sup>ème</sup> CONFERENCE DES PARTIES AGISSANT COMME  
REUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO**

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE  
Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE**

**Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme**

**BENIN**

*Durban (Afrique du Sud), 8 décembre 2011*

- ✓ Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
- ✓ Excellence Madame la Présidente de la Conférence,
- ✓ Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues,
- ✓ Mesdames et messieurs les Hauts Fonctionnaires et Experts,
- ✓ Distingués Délégués,
- ✓ Mesdames et messieurs

C'est un immense plaisir pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée dans le cadre de la 17eme Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de la 7eme Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

Avant tout propos, je voudrais, au nom du Président de la République du Bénin, Son Excellence Dr Boni YAYI, du Gouvernement et du peuple béninois, remercier solennellement les hautes autorités et le brave et intrépide peuple d'Afrique du Sud pour la qualité de l'accueil réservée à la délégation béninoise et à moi-même depuis notre arrivée ici a Durban.

Je voudrais aussi, adresser mes plus chaleureuses félicitations à Madame Maite Nkoana-Mashabane, Ministre Sud-africaine des Relations Internationales et de la Coopération, pour sa brillante élection à la tête de cette décisive Conférence de Durban. Je mesure pleinement l'immensité de la tâche qui lui incombe et j'ai la conviction que grâce à ses qualités exceptionnelles avérées, elle accomplira dignement cette noble mission que la communauté internationale lui a confiée.

- ✓ Madame la Présidente de la Conférence,
- ✓ Mesdames et Messieurs,

Depuis 2005 lors de la 1<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changements Climatiques agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à Montréal, nous avons été mandatés pour convenir des règles devant régir le nouveau régime du climat post 2012 et, faire en sorte qu'il n'y ait pas un hiatus, entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Lorsqu'on sait qu'entre la date d'adoption du Protocole de Kyoto, le 11 décembre 1997 et, son entrée en vigueur le 16 février 2005, plus de 7 ans se sont écoulés, il convient de reconnaître que l'heure n'est plus aux tergiversations ni à quelque manœuvre dont l'objectif ultime serait d'aboutir au report de l'adoption d'un accord juridiquement contraignant.

**Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,**

S'il est juste et responsable de fonder ses décisions sur des informations fiables, il est parfois suicidaire de faire preuve d'attentisme et de fébrilité en situation d'urgence pour prendre des décisions courageuses.

En effet, les conséquences déjà patentes des changements climatiques, leurs impacts et les changements qu'ils induisent dans nos vies, nous placent aujourd'hui d'emblée en situation d'urgence. Il me plaît à cet égard, de rappeler ici la menace de

disparition qui grandit chaque jour un peu plus sur les Petits Etats Insulaires et, les évènements extrêmes que connaissent ces dernière années la plupart des pays en développement, notamment les graves inondations et les sécheresses aux conséquences énormes et incalculables pour ces pays.

Nous sommes sans doute tous d'avis dans cette salle et même au-delà que, pour avoir été écrit et ressassé dans les grands fora, l'inaction dans le domaine des changements climatiques coûtera plus cher à l'humanité que le courage d'accepter, aujourd'hui et maintenant, de prendre des décisions nécessaires, indispensables et salutaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. A situation exceptionnelle, solution exceptionnelle, dit-on ; telle devrait être la vision à donner à nos délibérations ici à Durban.

C'est pourquoi, le Bénin appelle de tous ses vœux à la conclusion ici à Durban, d'un accord juridiquement contraignant définissant une deuxième période d'engagement devant conduire à une réduction ambitieuse des émissions d'au moins 40 % d'ici à 2020 en référence au niveau d'émission de 1990.

Au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, chacun des cinq piliers du Plan d'Action de Bali doit recevoir un traitement adéquat afin que la mission confiée au Groupe Spécial de Travail sur l'Action Concertée à Long Terme, qui est l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, puisse être accomplie.

Si le Bénin salue les avancées notées dans la mise en œuvre des Accords de Cancun et qu'il convient d'opérationnaliser et de renforcer ici à Durban, il urge que la vision commune, l'action renforcée pour l'atténuation, l'adaptation, le transfert de technologies et l'action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements puissent faire l'objet d'un accord juridiquement contraignant contenant des règles et procédures claires à respecter par toutes les Parties conformément à ce qui leur revient de faire.

Mon pays, le Bénin accorde une grande importance au système de « Mesure, Notification et Vérification » tant en ce qui concerne les engagements et actions d'atténuation, l'adaptation, le renforcement des capacités que pour les efforts à consentir pour le financement apporté par les pays développés aux pays en développement.

Par ailleurs, un accord ambitieux sur le Fonds Vert pour le Climat et ses organes de mises en œuvre consacrerait la mise en place d'un régime climatique robuste où chaque pays jouera pleinement sa partition dans l'atteinte de l'objectif de réduire de 80 à 95 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

- ❖ Si à Cancun, ont été précisés les engagements des pays développés au plan financier, de l'ordre de 30 milliards de dollars américains entre 2010 et 2012 et, de 100 milliards de dollars chaque année à partir de 2020, la question du financement à moyen terme des différentes actions nécessaires reste entière. Il convient donc de prévoir un financement innovant, prévisible et suffisant pour le moyen terme qui couvrirait la période 2013-2019 si l'on veut promouvoir et maintenir le cap de la mise en place effective d'une économie sobre en carbone et résilient aux changements climatiques.

**Madame la Présidente de la Conférence,  
Mesdames et Messieurs,**

En tant que pays appartenant à la catégorie des moins avancés, le Bénin, attache la plus grande importance au renforcement de l'objectif global aux fins de limiter la hausse de la température moyenne à 1,5 °C au niveau mondial. Par conséquent, mon pays est favorable à un renforcement ambitieux et réel des engagements et actions d'atténuation suivant le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives de chaque pays. En effet, la durabilité et l'efficacité de l'adaptation repose sur l'ampleur et l'efficacité des mesures d'atténuation. Il serait donc inapproprié de traiter de façon cloisonnée ces deux grandes thématiques des changements climatiques.

S'agissant de l'agriculture, le Bénin est favorable à l'inclusion en bonne place de l'agriculture dans la question des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les incidences des phénomènes météorologiques extrêmes et des phénomènes qui se manifestent lentement tels que, l'élévation du niveau de la mer et la dégradation des terres et des forêts.

**Madame la Présidente de la Conférence,  
Mesdames et Messieurs,**

A ce stade des négociations, je voudrais attirer de nouveau notre attention commune sur l'impérieuse nécessité de conclure nos négociations à Durban sur les nouveaux engagements des Parties de l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto et, sur l'opérationnalisation des cinq piliers du Plan d'Action de Bali nonobstant les détails sur les règles qui restent à affiner.

Rechercher la perfection à tout prix dans ces négociations complexes nuirait à l'intégrité environnementale du climat et, hypothèquerait davantage l'avenir des sept milliards d'hommes et de femmes qui peuplent aujourd'hui notre planète terre.

Pour terminer mon propos, je voudrais renouveler l'appréciation de mon pays pour l'engagement manifeste de tous et, reconfirmer la confiance de ma délégation dans la capacité de cette Conférence d'adopter un régime climatique post 2012 ambitieux, équitable, juste et efficace, permettant d'atteindre l'objectif ultime de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Ma conviction est qu'avec une volonté politique affirmée, nous pouvons combler les légitimes attentes de nos populations respectives et de la communauté internationale.

Je vous remercie.